

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DOCTEUR ISABELLE COUDERT		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	SAINT NAZAIRE	Temps de trajet (en min)	20

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	MOTO CLUB TURBALLAIS	Longueur du circuit	1380
Adresse	Route de Méliniac	Largeur minimum de la piste	7
		Largeur de la grille	40
		Longueur de la ligne droite de départ	80
		Nombre d'OCP*	24
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **51**

En manche : **43**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **34**

En manche : **29**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **07/04/2023**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **21 AVRIL 2023**



VISA DE LA FFM

DATE: **17/05/2023**
 NUMÉRO: **23/0515**



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : MOTO CLUB TURBALLAIS

Date : 15/08/2023

Lieu : LA TURBALLE



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
15H00	19H30	Contrôles administratifs Contrôles techniques	SAMEDI 14 AOUT	
7H00	8H00	Contrôles administratifs Contrôles techniques	DIMANCHE 15 AOUT	
8H00	8H20	Essais Libres + Chronos	Ligue 125 cc 2T	5 mn + 15 mn
8H25	8H45	Essais Libres + Chronos	Ligue Espoirs 85cc	5 mn + 15 mn
8H50	9H00	Essais Libres	Ligue Minicross	10 mn
9H05	9H20	Essais Chronométrés	MX1/MX2 série A	15 mn
9H25	9H40	Essais Chronométrés	MX1/MX2 série B	15 mn
9H45	10H00	Essais Chronométrés	MX1/MX2 série C	15 mn
		Entracte		
10H20	10H30	Essais Chronométrés	Ligue Minicross	10 mn
10H35	10H55	Manche 1	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
11H00	11H20	Manche 1	Ligue 125 cc 2T	15 mn + IT
11H25	11H40	Manche 1	MX1/MX2 série 2	12 mn + IT
11H45	12H00	Manche 1	MX1/MX2 série 1	12 mn + IT
		Repas		
13H45	14H00	Manche 1	MX1/MX2 série 3	12 mn + IT
14H05	14H20	Manche 1	Ligue Minicross	8 mn + IT
14H25	14H45	Manche 2	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
14H50	15H05	Manche 2	MX1/MX2 série 2	12 mn + IT
15H10	15H25	Manche 2	MX1/MX2 série 1	12 mn + IT
		Entracte		
15H45	16H00	Manche 2	MX1/MX2 série 3	12 mn + IT
16H05	16H25	Manche 2	Ligue 125 cc 2T	15 mn + IT
16H30	16H45	Manche 2	Ligue Minicross	8 mn + IT
16H50	17H10	Manche 3	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
		Entracte		

Moto-Club : MOTO CLUB TURBALLAIS

Date : 15/08/2023

Lieu : LA TURBALLE

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
17H30	17H45	Manche 3	MX1/MX2 série 2	12 mn + 1T
17H50	18H05	Manche 3	MX1/MX2 série 1	12 mn + 1T
18H10	18H30	Manche 3	Ligue 125 cc 2T	15 mn + 1T
18H35	18H50	Manche 3	MX1/MX2 série 3	12 mn + 1T
18H55	19H25	Finale à l'Américaine	MX1/MX2 série 1	
			20 premiers	
19H45		Remise des Prix		

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : MOTO CLUB TURBALLAIS

Date : 15/08/2023

Lieu : LA TURBALLE



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
15H00	19H30	Contrôles administratifs Contrôles techniques	SAMEDI 14 AOUT	
7H00	8H00	Contrôles administratifs Contrôles techniques	DIMANCHE 15 AOUT	
8H00	8H20	Essais Libres + Chronos	Ligue 125 cc 2T serie 1	5 mn + 15 mn
8H25	8H45	Essais Libres + Chronos	Ligue 125 cc 2T serie 2	5 mn + 15 mn
8H50	9H10	Essais Libres + Chronos	Ligue Espoirs 85cc	5 mn + 15 mn
9H15	9H25	Essais Libres	Ligue Minicross	10 mn
9H30	9H45	Essais Chronométrés	MX1/MX2 série A	15 mn
9H50	10H05	Essais Chronométrés	MX1/MX2 série B	15 mn
10H10	10H25	Essais Chronométrés	MX1/MX2 série C	15 mn
10H30	10H40	Essais Chronométrés	Ligue Minicross	10 mn
10H45	11H05	Manche 1	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
11H10	11H30	Manche 1	Ligue 125 cc 2T	15 mn + IT
11H35	11H50	Manche 1	MX1/MX2 série 2	12 mn + IT
11H55	12H10	Manche 1	MX1/MX2 série 1	12 mn + IT
		Repas		
13H45	14H00	Manche 1	MX1/MX2 série 3	12 mn + IT
14H05	14H20	Manche 1	Ligue Minicross	08 mn + 1T
14H25	14H45	Manche 2	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
14H50	15H05	Manche 2	MX1/MX2 série 2	12 mn + IT
15H10	15H25	Manche 2	MX1/MX2 série 1	12 mn + IT
		Entracte		
15H45	16H00	Manche 2	MX1/MX2 série 3	12 mn + IT
16H05	16H25	Manche 2	Ligue 125 cc 2T	15 mn + IT
16H30	16H45	Manche 2	Ligue Minicross	08 mn + 1T
16H50	17H10	Manche 3	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
		Entracte		

Moto-Club : MOTO CLUB TURBALLAIS

Date : 15/08/2023

Lieu : LA TURBALLE

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
17H30	17H45	Manche 3	MX1/MX2 série 2	12 mn + 1T
17H50	18H05	Manche 3	MX1/MX2 série 1	12 mn + 1T
18H10	18H30	Manche 3	Ligue 125 cc 2T	15 mn + 1T
18H35	18H50	Manche 3	MX1/MX2 série 3	12 mn + 1T
18H55	19H25	Finale à l'Américaine	MX1/MX2 série 1	
			20 premiers	
19H45		Remise des Prix		



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB TURBALLAIS 8 LES JARDINS DE TREMELU - 44410 SAINT-LYPHARD

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11052694504-2023-02539** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS LA TURBALLE** se déroulant à **LA TURBALLE** du **14/08/2023** au **15/08/2023**.

Cette attestation est valable du **14/08/2023** à **15:00** au **15/08/2023** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **LA DEFENSE**, le **19 avril 2023**

Pour l'assureur par délégation,



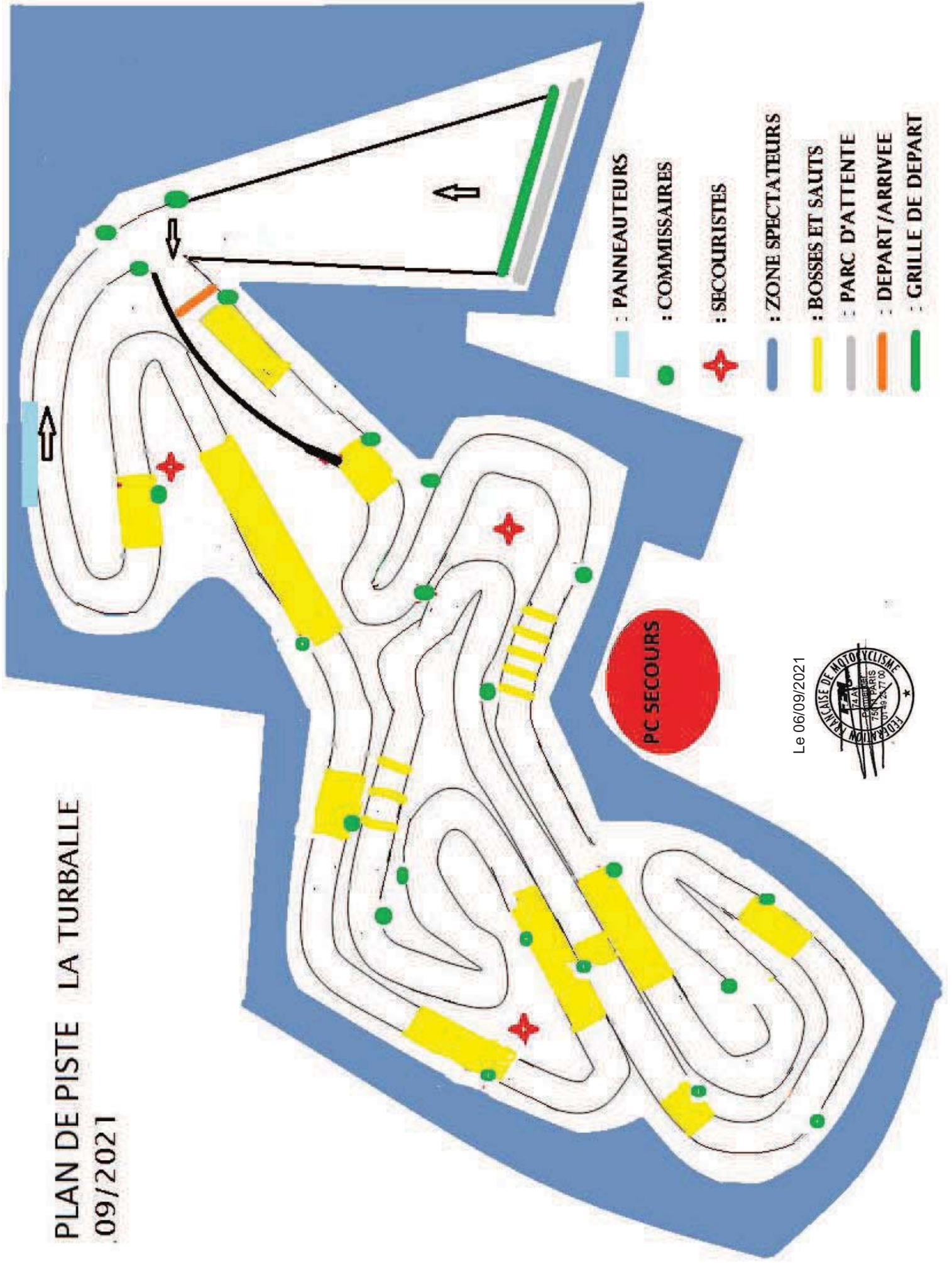
Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

PLAN DE PISTE LA TURBALLE
09/2021



Le 06/09/2021

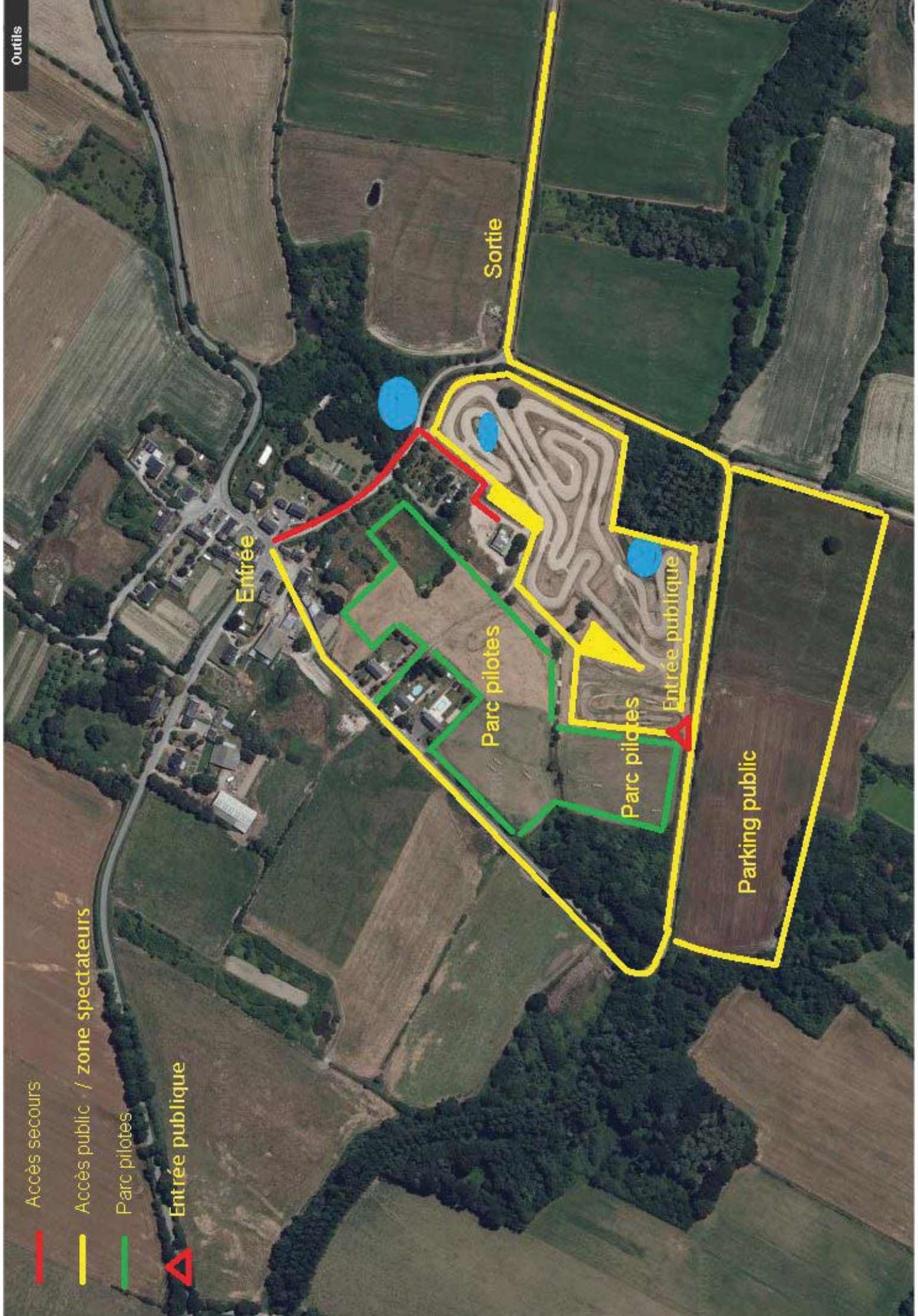


Accès secours

Accès public / zone spectateurs

Parc pilotes

Entrée publique



Entrée

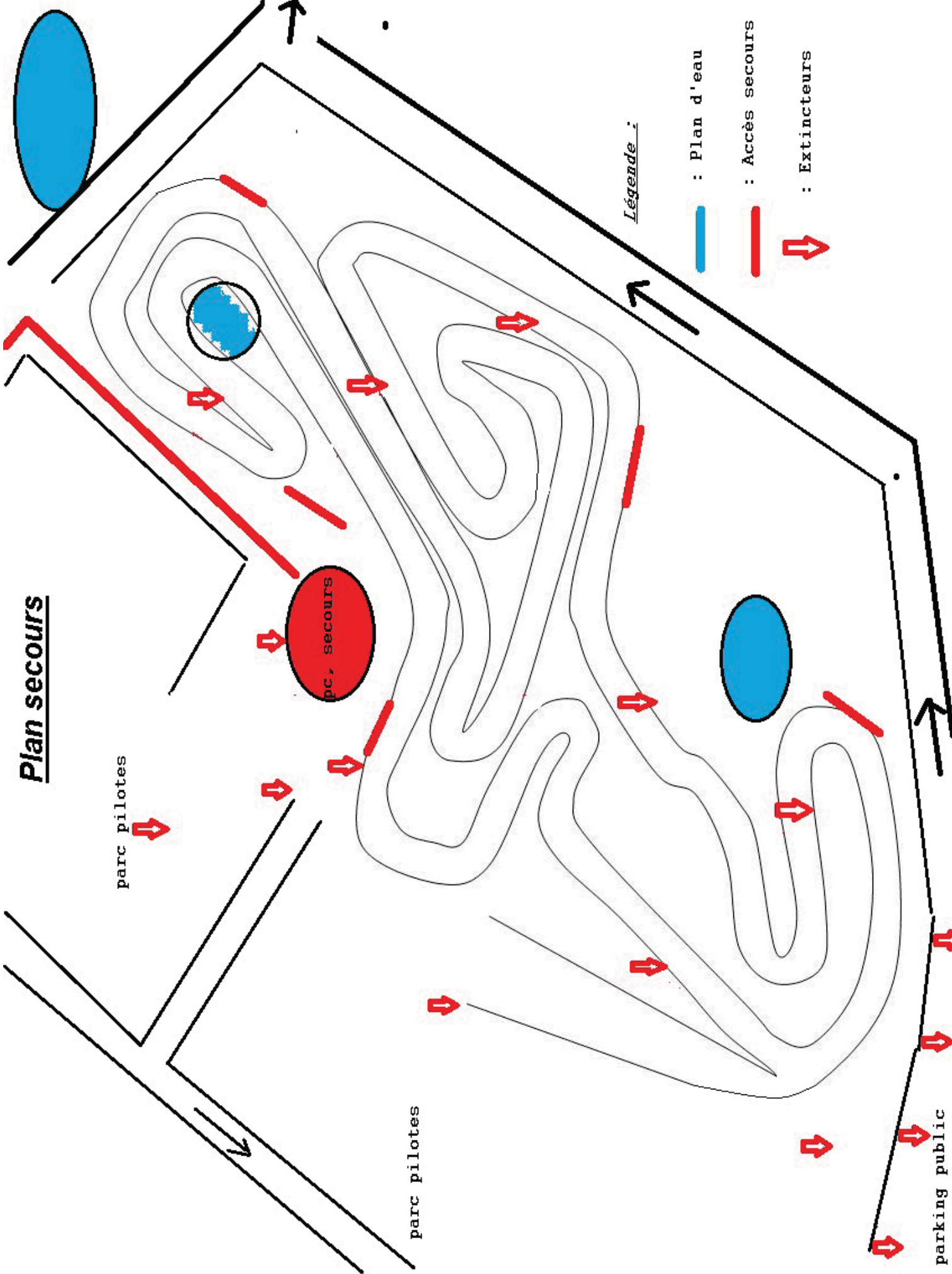
Sortie

Parc pilotes

Parc pilotes

Entrée publique

Parking public



Plan secours

Légende :

- : Plan d'eau
- : Accès secours
- ⇨ : Extincteurs

parc pilotes

parc pilotes

parking public

pc, secours